

AVERTISSEMENT

La société CITYNOX fabrique et commercialise depuis le mois de mars 2020 un distributeur de solution hydro alcoolique actionné par une commande à pied, notamment destiné à permettre la désinfection des mains de personnes dans des lieux collectifs ou publics, en évitant tout contact manuel potentiellement contaminant.

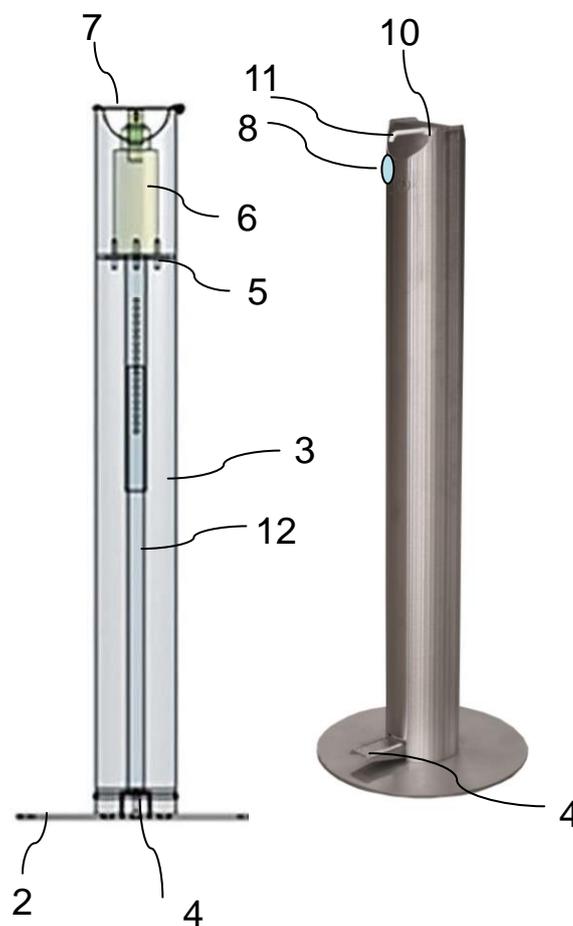
Il s'agit notamment du distributeur universel ILONA.

Deux demandes de brevets ont été déposées, avec date d'effet au 27 mars 2020, sous numéros n° FR 2003088 et FR 2004443 (copies certifiées jointes), destinées à assurer à CITYNOX un monopole d'exploitation sur ces inventions :

Demande FR2003088

Dispositif de distribution de gel ou de liquide sanitaire, caractérisé en ce qu'il comporte :

- une platine (2) d'appui au sol et/ou au mur,
- un corps (3) supporté par la platine muni, en partie basse d'une pédale d'actionnement (4), en son intérieur d'un piston (12) de transfert du mouvement de la pédale jusqu'à un support (5) d'un contenant (6) de gel ou de liquide sanitaire mis en mouvement par le piston (12) sous l'action de la pédale (4) et
- une butée (7) de retenue du contenant configurée pour lors du mouvement du contenant (6) mettre sous pression le gel ou liquide à l'intérieur du contenant (6) et provoquer une expulsion d'une partie de ce gel ou liquide.



Demande FR2004443

1. Dispositif de distribution de gel hydroalcoolique, caractérisé en ce qu'il comporte un corps (3) comportant :
- en partie basse, une pédale d'actionnement (4),
 - en partie haute, jusqu'à un support (5) de réservoir (6) de gel, un espace (9) d'accueil de tout contenant, flacons ou bouteille, de gel hydroalcoolique jusqu'à un diamètre maximum, par exemple de 110 mm, et une hauteur maximum, par exemple de 300 mm,
 - un piston (12) ou une tringle de transfert du mouvement vertical de la pédale (4) jusqu'au support (5) du réservoir de gel, mettant le réservoir (6) en mouvement ascendant sous l'action de la pédale (4) et
 - une butée (7) de retenue d'une pompe immobile (10) du contenant munie d'un bec verseur (11), pompe (10) provoquant une expulsion d'une partie (8) du gel contenu dans le réservoir (6) lors du mouvement du réservoir (6) sous l'action de la pédale (4).

Principaux risques possibles liées à la commercialisation d'un tel dispositif sans licence sur ces brevets, sous réserve de la délivrance des brevets par l'INPI et de l'appréciation des juges, à compter de la publication des demandes (art. L. 612-21 du code de la propriété intellectuelle), ou de la notification à tout tiers d'une copie certifiée de ces demandes art. L 615-4 (Code de la propriété intellectuelle) :

1. Constituer un acte de contrefaçon
2. Devoir détruire les distributeurs vendus ou détenus
3. Devoir rembourser les clients
4. Devoir indemniser CITYNOX.